

---

---

***LE FARDEAU FINANCIER***  
***RELIÉ À LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE***  
***CHEZ LES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS DE HAUT NIVEAU***

---

---

**Suzanne Laberge, Ph. D.**

**Madeleine Hallé, Ph. D.**



**Rapport d'étude présenté à la**  
**DIRECTION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**

**Mars 1998**

## Table des matières

	Page
Liste des tableaux .....	<i>ii</i>
Liste des graphiques .....	<i>iii</i>
Remerciements .....	<i>iv</i>
Notes préliminaires .....	<i>iv</i>
Abréviations et sigles .....	<i>iv</i>
INTRODUCTION.....	1
1. MÉTHODOLOGIE	
1.1 Collecte des données.....	3
1.2 Caractéristiques de l'échantillon.....	4
2. FRAIS ANNUELS MOYENS RELIÉS À LA PARTICIPATION SPORTIVE DE HAUT NIVEAU	
2.1 Dépenses annuelles moyennes assumées par les athlètes .....	7
2.2 Frais reliés à l'entraînement.....	12
2.3 Frais reliés à la participation aux compétitions.....	14
2.4 Frais reliés à l'équipement.....	16
2.5 Frais reliés aux soins paramédicaux .....	17
3. REVENU ANNUEL MOYEN DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS DE HAUT NIVEAU.....	19
4. ÉCART ENTRE LE REVENU ET LES DÉPENSES RELIÉES À LA PARTICIPATION SPORTIVE DE HAUT NIVEAU .....	24
5. AIDE FINANCIÈRE DE LA FAMILLE .....	26
SYNTHÈSE ET RÉSERVES.....	28
Références .....	31
ANNEXES	
1. Dépenses annuelles moyennes imputables à la participation sportive de haut niveau, selon la discipline sportive .....	1
2. Questionnaire .....	6

## Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition de l'échantillon selon le sport et le niveau de performance .....	5
Tableau 2	Dépenses annuelles selon le niveau de performance .....	7
Tableau 3	Dépenses annuelles selon le type de sports (individuels/collectifs).....	8
Tableau 4	Dépenses annuelles selon le type de sports (entr. à l'étranger/entr. local).....	9
Tableau 5	Dépenses annuelles par catégorie de dépenses .....	10
Tableau 6	Dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon le niveau de performance .....	13
Tableau 7	Dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon le type de sports (individuels/collectifs).....	13
Tableau 8	Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le niveau de performance .....	15
Tableau 9	Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le type de sports (individuels/collectifs).....	15
Tableau 10	Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le type de sports (débouchés pro. ou non) .....	16
Tableau 11	Dépenses annuelles reliées à l'équipement selon le type de sports (individuels/collectifs).....	17
Tableau 12	Dépenses annuelles reliées à l'équipement selon le type de sports (entr. à l'étranger/entr. local).....	17
Tableau 13	Dépenses annuelles reliées aux soins paramédicaux selon le niveau de performance .....	18
Tableau 14	Revenu annuel selon le niveau de performance .....	19
Tableau 15	Revenu annuel par source de revenu.....	21
Tableau 16	Revenu annuel selon le niveau de performance et par source de revenu.....	23

Tableau 17	Écart entre (1) la somme des revenus provenant d'organismes de sport et d'organismes privés et (2) la somme des dépenses imputables à la participation sportive, selon le niveau de performance.....	24
Tableau 18	Écart entre (1) le revenu annuel moyen et (2) les dépenses imputables à la participation sportive, selon le niveau de performance .....	25
Tableau 19	Moyenne annuelle du soutien financier des parents relié à la participation sportive de leur enfant, selon le niveau de performance .....	26
Tableau 20	Distribution du niveau de revenu des parents des athlètes de l'échantillon.....	27

## Liste des graphiques

Graphique 1	Part relative des catégories de dépenses liées à la participation sportive.....	10
Graphique 2	Montant annuel moyen de chaque catégorie de dépenses liées à la participation sportive, selon le niveau de performance .....	11
Graphique 3	Revenu annuel moyen selon le niveau de performance et par source de revenu.....	23
Graphique 4	Écart entre le revenu annuel moyen et les dépenses imputables à la participation sportive, selon le niveau de performance .....	25
Graphique 5	Moyenne des dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon la discipline sportive (par ordre décroissant).....	Annexe p. 2
Graphique 6	Moyenne des dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon la discipline sportive (par ordre décroissant).....	Annexe p. 3
Graphique 7	Moyenne des dépenses annuelles reliées à l'équipement selon la discipline sportive (par ordre décroissant).....	Annexe p. 4
Graphique 8	Moyenne des dépenses totales annuelles reliées à la participation sportive de haut niveau, selon la discipline sportive (par ordre décroissant)..	Annexe p. 5

### ***Remerciements***

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans la précieuse collaboration des 105 athlètes ou de leurs parents qui ont accepté de participer au sondage. Nous leur adressons nos sincères remerciements.

### ***Notes préliminaires***

Dans ce rapport, la forme masculine est utilisée à titre de générique et désigne aussi bien les femmes que les hommes, sans discrimination. Ceci vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

Les résultats quantitatifs du sondage qui sont rapportés en pourcentages ont été arrondis selon la convention habituelle, c'est-à-dire qu'on a ajouté une unité au nombre entier lorsque la fraction était égale ou supérieure à 0,5.

### ***Abréviations et sigles***

n	Effectif
MAM	Ministère des Affaires municipales
ONS	Organismes nationaux de sport
OPS	Organismes provinciaux de sport

## INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la participation au système compétitif «amateur» a connu des transformations profondes qui affectent précisément son statut «amateur» originel. Ces transformations ont d'ailleurs été légitimées, et accentuées, par le retrait en 1974 du statut d'amateur en tant que condition d'admission aux Jeux olympiques. Pour l'athlète, ces changements se manifestent de façon éloquente dans le volume des investissements maintenant requis pour être sélectionné et participer aux compétitions. D'une part, la participation au circuit de compétitions internationales exige de nos jours des athlètes un investissement physique et temporel qui n'a rien de comparable au jeu ou à une activité de «loisir amateur». Pour s'illustrer sur les scènes canadiennes et internationales, les athlètes doivent désormais s'entraîner «à plein temps», c'est-à-dire près de 40 heures/semaine, reléguant au second plan études et parfois emploi. Le prince Alexandre de Mérode, membre influent de la commission exécutive du Comité international olympique, reconnaissait déjà en 1989 cette mutation : «L'évolution sociale du monde moderne a fait du sportif de haut niveau un travailleur comme les autres. Un championnat du monde, une grande compétition internationale sont plus qu'un simple jeu.» (de Mérode, 1989, p. 384).

D'autre part, la participation au système sportif contemporain de haut niveau exige des athlètes un investissement financier de plus en plus élevé : l'amélioration constante des équipements sportifs et des installations due aux nouvelles technologies accroît considérablement les coûts d'achat et d'utilisation; la participation aux compétitions internationales, de plus en plus nombreuses, est essentielle au progrès des athlètes, mais s'avère très onéreuse. À ces frais, il faut ajouter ceux reliés aux déplacements pour suivre des entraînements de pointe et ceux reliés à l'encadrement et aux services de spécialistes médicaux, paramédicaux et sportifs.

La poursuite de l'excellence en sport comporte donc des enjeux financiers majeurs qui peuvent éventuellement avoir pour effet de limiter l'accès de ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un tel «loisir». L'image du médaillé olympique, choyé par les commanditaires et poursuivant une carrière médiatique, est bien peu représentative de la grande majorité des athlètes qui s'endettent et vivent dans des conditions peu enviables. Les évidences à cet égard sont suffisamment probantes pour autoriser le prince Alexandre de Mérode à affirmer : «[...] si les grandes vedettes semblent ne connaître aucune angoisse quant à leur avenir, elles ne sont qu'exceptions. La grande majorité des athlètes vivent petitement, au jour le jour, sans garanties en cas d'accident, sans sécurité en fin de carrière, sans études ni diplômes, sans autre métier que la pratique de leur sport.» (*op. cit.*, p. 384).

Par ailleurs, les gouvernements et collectivités nationales ont des attentes élevées vis-à-vis les athlètes de haut niveau, confirmant ainsi le rôle social notable de l'élite sportive. Ainsi lorsqu'un athlète québécois remporte des succès sur la scène internationale, l'ensemble de la population québécoise partage cette victoire et démontre de la fierté. Plusieurs athlètes, cependant, sont d'avis que les gouvernements ne font pas assez pour les soutenir et pour favoriser le développement du système sportif.

Soucieuse de connaître la situation financière des athlètes québécois, la Direction du sport et de l'activité physique du ministère des Affaires municipales (MAM) nous a mandaté pour effectuer une étude visant à dresser un premier portrait chiffré de l'état actuel des dépenses et des revenus reliés à la participation sportive de haut niveau. Les seules données existantes sur les athlètes québécois de haut niveau proviennent d'une étude effectuée par Samson, Yerlès et Ouellet en 1981. Cette étude portait sur divers aspects du profil de carrière des athlètes; la charge financière imputable à la poursuite de l'excellence n'y est toutefois pas abordée en tant que telle. Pour sa part, Sport Canada a récemment commandé une étude sur la situation de l'athlète de haut niveau au Canada dont un volet traite brièvement la situation financière (Ekos Research Associates, 1992); nous référerons à ces résultats à titre comparatif lorsque cela s'avérera pertinent.

Le présent rapport expose les résultats du sondage que nous avons effectué auprès d'un échantillon de 105 athlètes, classés «excellence», «élite» ou «relève» selon les données établies par la Direction du sport et de l'activité physique du MAM et par les fédérations québécoises de régie sportive. En plus de dresser un portrait type de la situation financière de l'athlète, ce rapport analyse les disparités observées selon certains facteurs explicatifs, notamment le niveau de performance et les différents types de sport.

Les résultats sont présentés en trois sections. La première rend compte des multiples dépenses engendrées par la participation sportive de haut niveau, la deuxième, des revenus de différentes sources reliés ou non à la carrière sportive et la dernière compare les données issues des deux sections précédentes, le but étant d'évaluer l'ampleur du manque à gagner ou du surplus pouvant caractériser la situation financière des athlètes québécois participant au système compétitif de haut niveau, et de repérer, le cas échéant, les groupes pour lesquels le fardeau financier s'avère comparativement plus lourd.

## 1. MÉTHODOLOGIE

### 1.1 Collecte des données

Nous avons opté pour un sondage avec interviewer afin d'augmenter le niveau de validité des données fournies. L'objet du sondage étant relativement personnel et présentant un très vaste éventail de situations particulières à chaque sport, nous avons exclu dès le départ le sondage postal auto-administré. Nous étions en outre conscients que les athlètes ne tiennent pas une comptabilité précise et exhaustive des dépenses et des revenus reliés à leur carrière sportive; un des rôles de l'interviewer consistait donc à aider l'athlète à procéder à une compilation, la plus juste possible, des frais encourus par sa pratique sportive, ainsi que des divers revenus et/ou commandites reliés à sa carrière d'athlète et ce, sur une base annuelle. Les deux interviewers recrutés, Madeleine Hallé, Ph. D. en Sciences de l'activité physique, et Marc-André Sarrazin, étudiant au Département d'éducation physique de l'Université de Montréal ont en outre participé à l'élaboration du questionnaire. Leur expertise en sport a constitué un avantage certain lors de la réalisation du sondage car elle a permis d'assurer une plus grande validité et exhaustivité des informations recueillies auprès des athlètes. Les entrevues ont été effectuées en personne (25 %) ou par téléphone (75 %). Étant donné le temps requis pour répondre au sondage (environ 45 à 60 minutes) et la relative complexité des questions, l'interviewer procédait à deux appels : un premier pour fixer un rendez-vous et demander à l'athlète de réunir les documents pertinents afin d'être en mesure de rendre compte de sa situation particulière, et un second pour réaliser l'entrevue proprement dite. Les interviewers ont également sollicité les parents lorsque les athlètes étaient relativement jeunes, soit entre 12 et 16 ans, et/ou qu'ils ne possédaient pas l'information demandée.

Le questionnaire (voir Annexes p. 6) comportait 25 questions dont la presque totalité était ouverte et visait l'identification d'un montant calculé sur une base annuelle (de janvier 1995 à décembre 1995). Nous avons rejeté l'option des choix de réponses proposant des intervalles chiffrés en raison de l'étendue considérable des montants susceptibles d'être enregistrés dans les divers sports. En plus des questions d'identification personnelle et familiale, le questionnaire abordait six volets du budget d'un athlète, soit (1) les dépenses reliées à l'entraînement, (2) les dépenses imputables à la participation aux compétitions, (3) les frais de soins paramédicaux reliés à leur carrière sportive, (4) les coûts de logement et de séjour nécessités par les contraintes de l'entraînement et les frais divers, (5) les revenus (incluant bourses et commandites) reliés à leur carrière sportive et (6) les revenus personnels.

Un total de 105 athlètes ont accepté de répondre au sondage. Seulement quatre ont refusé, soit pour des raisons personnelles non spécifiées, soit pour signifier leur amertume face au «peu



d'appui financier accordé par le gouvernement aux athlètes, notamment au moment où ils étaient en phase de développement de leur talent».

## 1.2 Caractéristiques de l'échantillon

La méthode d'échantillonnage retenue est de type non probabiliste et par quota. La population ciblée était l'ensemble des athlètes reconnus de niveau «excellence», «élite» et «relève» par la Direction du sport et de l'activité physique du MAM et par les fédérations québécoises de régie sportive. Les athlètes classés «excellence» sont ceux soutenus par le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada, ou des membres de l'équipe canadienne de catégorie «ouverte» (en général senior). Ceux classés «élite» sont les meilleurs athlètes québécois qui ne sont pas soutenus par le PAA de Sport Canada. Ceux classés «relève» sont les meilleurs athlètes de la catégorie d'âge située juste en dessous de la catégorie «ouverte» et qui sont susceptibles de devenir membres de l'équipe nationale. La liste des noms et coordonnées des athlètes classés dans les niveaux excellence, élite et relève<sup>1</sup> constituait la population à partir de laquelle fut tiré l'échantillon de l'étude. Les interviewers avaient pour tâche de rejoindre au moins un athlète de chaque niveau de performance pour chacun des 37 sports retenus afin de lui soumettre le questionnaire du sondage. La sélection des athlètes se faisait selon la règle de la première personne rejointe et disponible pour l'entrevue. La distribution de l'échantillon selon le sport et le niveau de performance est présentée au Tableau 1. Pour 11 sports, il nous fut impossible d'obtenir un répondant pour chaque niveau de performance et ce, soit parce qu'il n'y avait pas d'athlète classé à un niveau donné, soit parce qu'aucun athlète d'un niveau donné n'a pu être rejoint<sup>2</sup>. Le doublé en athlétisme est justifié par la diversité et le volume des spécialités faisant partie de cette discipline.

En ce qui a trait aux niveaux de performance, le nombre de répondants est relativement semblable, soit 30 athlètes d'excellence, 39 d'élite et 36 de la relève. Bien que non planifiée, la représentation selon le sexe s'avère très équilibrée, soit 52 femmes et 53 hommes. L'âge moyen des athlètes de l'échantillon est de 20,8 ans ( $\pm$  5,6 ans). Nous avons délibérément fixé à 12 ans l'âge minimum des répondants. Les plus jeunes athlètes de l'échantillon proviennent de la gymnastique artistique, alors que les plus âgés se retrouvent en sports équestres (42 ans), en tir à l'arc (40 ans) et en tir à la carabine (34 ans). La répartition des athlètes par catégorie d'âge est la suivante:

---

<sup>1</sup> Pour la suite du texte et afin de l'alléger, nous utiliserons les expressions «athlètes d'excellence», «d'élite» et «de relève» pour désigner les athlètes des trois niveaux de performance.

<sup>2</sup> Il s'avère parfois relativement difficile de rejoindre les athlètes de haut niveau car ils doivent souvent s'absenter de longues périodes pour des compétitions ou des camps d'entraînement.

Nombre d'athlètes de l'échantillon ( $n = 105$ ) par catégorie d'âge :

12 à 15 ans : 11 athlètes;      16 à 20 ans : 52 athlètes;      21 ans et plus : 42 athlètes.

Tableau 1      **Répartition de l'échantillon  
selon le sport et le niveau de performance**

<b>SPORT</b> ( $n = 37$ )	<b>EXCELLENCE</b> ( $n = 30$ )	<b>ÉLITE</b> ( $n = 39$ )	<b>RELÈVE</b> ( $n = 36$ )
Athlétisme	2	2	2
Aviron	–	1	1
Badminton	–	1	1
Baseball	1	1	1
Basketball	1	1	1
Biathlon	1	1	1
Boxe olympique	1	1	1
Canoë-kayak	1	1	1
Curling	–	1	–
Cyclisme	1	1	1
Escrime	1	1	1
Football	–	1	1
Gymnastique artistique	1	1	1
Haltérophilie	1	1	1
Handball	1	1	1
Hockey sur gazon	1	1	1
Hockey sur glace	–	1	1
Judo	1	1	1
Lutte olympique	–	1	1
Nage synchronisée	1	1	1
Natation	1	1	1
Patinage artistique	1	1	1
Patinage de vitesse	1	1	1
Plongeon	1	1	1
Racquetball	1	1	1
Ski acrobatique	1	1	1
Ski alpin	1	2	–
Ski nordique	1	1	1
Soccer	1	1	1
Sports équestres	–	1	1
Tennis	–	1	1
Tennis de table	1	1	1
Tir	1	1	1
Tir à l'arc	1	1	1
Voile	1	1	1
Volleyball	1	1	1
Water-polo	1	1	1

Aux fins de l'analyse des données, nous avons utilisé trois classifications dichotomiques de sports : la classification «sports collectifs *versus* sports individuels», celle de «sports reconnus ou non pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays» et celle de «sports reconnus ou non

pour comporter un débouché professionnel». Voici la répartition des sports dans chacun de ces types<sup>3</sup> :

**1a — Sports collectifs** : Baseball, basketball, curling, football, handball, hockey sur gazon, hockey sur glace, soccer, volleyball, water-polo.

**1b — Sports individuels** : Athlétisme, aviron, badminton, biathlon, boxe olympique, canoë-kayak, cyclisme, escrime, gymnastique artistique, haltérophilie, judo, lutte olympique, nage synchronisée, natation, patinage artistique, patinage de vitesse, plongeon, racquetball, ski acrobatique, ski alpin, ski nordique, sports équestres, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, voile.

**2a — Sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays** : Aviron, biathlon, canoë-kayak, cyclisme, ski acrobatique, ski alpin, ski nordique, voile.

**2b — Sports non reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays** : Athlétisme, badminton, baseball, basketball, boxe olympique, curling, escrime, football, gymnastique artistique, haltérophilie, handball, hockey sur gazon, hockey sur glace, judo, lutte olympique, nage synchronisée, natation, patinage artistique, patinage de vitesse, plongeon, racquetball, soccer, sports équestres, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, volleyball, water-polo.

**3a — Sports reconnus pour comporter un débouché «professionnel»** : Baseball, basketball, boxe olympique, cyclisme, football, hockey sur glace, patinage artistique, racquetball, soccer, tennis, volleyball.

**3b — Sports non reconnus pour comporter un débouché «professionnel»<sup>4</sup>** : Athlétisme, aviron, badminton, biathlon, canoë-kayak, curling, escrime, gymnastique artistique, haltérophilie, handball, hockey sur gazon, judo, lutte olympique, nage synchronisée, natation, patinage de vitesse, plongeon, ski acrobatique, ski alpin, ski nordique, sports équestres, tennis de table, tir, tir à l'arc, voile, water-polo.

En vue d'esquisser un portrait type des paramètres du fardeau financier des athlètes, nous avons retenu deux mesures centrales, soit la moyenne et la médiane (valeur au-dessus et au-dessous de laquelle se retrouvent 50 % des répondants). Des analyses de variance ont constitué l'essentiel des analyses statistiques utilisées pour mettre en évidence les facteurs explicatifs des écarts observés entre les athlètes en ce qui a trait à leur situation financière. Les principaux facteurs explicatifs examinés ont été le niveau de performance et les trois classifications de sports ci-dessus identifiés.

---

<sup>3</sup> En raison de la dynamique de transformation des sports, la classification de certains sports dans un type donné peut porter à controverses; quelques-uns pouvant même appartenir aux deux types. Nous avons cependant dû trancher afin de rendre l'analyse opérationnelle. Même si le type dans lequel nous avons situé un sport peut éventuellement être discutable, il conserve toutefois sa validité.

<sup>4</sup> Il est à noter que la gymnastique artistique et la nage synchronisée ont été classées dans le type «non reconnus pour comporter un débouché <professionnel>» bien qu'il arrive que des athlètes de ces deux disciplines profitent de leur talent pour faire carrière dans le domaine du cirque (par exemple au *Cirque du Soleil*).

## 2. FRAIS ANNUELS MOYENS RELIÉS À LA PARTICIPATION SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Dans cette section, nous examinerons les dépenses annuelles assumées par les athlètes et la part relative des diverses catégories de dépenses reliées à leur participation sportive. Nous y présenterons également les résultats des analyses de variance qui ont confirmé des différences significatives selon les facteurs étudiés, soit le niveau de performance et les types de sports.

### 2.1 Dépenses annuelles moyennes assumées par les athlètes

Il ressort de la somme des montants fournis par les répondants pour les diverses catégories de dépenses que les athlètes québécois dépensent en moyenne 7 604 \$ annuellement pour participer au système sportif amateur. On note cependant une très grande variation, l'écart type étant de 6 793 \$. Les cinq sports les plus onéreux sont les sports équestres (24 745 \$), le patinage artistique (19 420 \$), le biathlon (19 010 \$), le tir à l'arc (14 437 \$) et la voile (14 317 \$); les cinq sports les moins coûteux sont le football (1 645 \$), le baseball (2 297 \$), le handball (2 677 \$), le soccer (3 023 \$) et le hockey sur gazon (3 093 \$). À titre indicatif, nous avons mis en annexe la moyenne des dépenses annuelles pour chacun des sports retenus par l'étude (cf. Annexes p. 1-5); les Graphiques 5 à 8, également joints en annexe, en illustrent la distribution par ordre décroissant. Il importe de souligner que ces moyennes ne peuvent cependant être considérées comme véritablement représentatives de la réalité compte tenu du nombre très restreint d'athlètes composant l'échantillon pour chacun des sports.

Comme on pouvait s'y attendre, les frais associés à la pratique sportive augmentent avec le niveau de performance. Le Tableau 2 montre des différences statistiquement significatives entre les trois niveaux, les athlètes d'excellence défrayant en moyenne 10 349 \$ par année, soit près de deux fois plus que les athlètes classés relève (5 629 \$).

Tableau 2 **Dépenses annuelles  
selon le niveau de performance \***

	MOYENNE	MÉDIANE
EXCELLENCE (n = 30)	10 349 \$	9 440 \$
ÉLITE (n = 39)	7 315 \$	5 900 \$
RELÈVE (n = 36)	5 629 \$	4 105 \$
ENSEMBLE (n = 105)	7 604 \$	5 700 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ )

L'identification des cinq sports situés aux deux extrêmes du continuum des dépenses laissait entrevoir que le type de sport pouvait influencer sur le coût de la participation sportive. Ceci fut confirmé par les analyses statistiques qui ont démontré des disparités significatives entre les sports collectifs et les sports individuels d'une part, et entre les sports reconnus et non reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays d'autre part. On note au Tableau 3 que la moyenne des dépenses annuelles des sports individuels (8 882 \$) est plus de deux fois supérieure à celle des sports collectifs (3 720 \$).

**Tableau 3 Dépenses annuelles  
selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS INDIVIDUELS (n = 26)	8 882 \$	6 370 \$
SPORTS COLLECTIFS (n = 79)	3 720 \$	2 460 \$

\* *Différences significatives ( $p \leq 0,001$ )*

La participation à des sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays (cf. liste fournie dans la section méthodologie) apparaît également plus dispendieuse (10 108 \$; cf. Tableau 4) que celle touchant des sports où il est possible de poursuivre un entraînement sans aller à l'extérieur (6 901 \$). Les frais de transport et de séjour constituent bien sûr un facteur déterminant du coût plus élevé de la participation sportive, les écarts n'étant plus statistiquement significatifs si l'on retire du calcul les frais de transport et de séjour reliés à l'entraînement.

Tableau 4 **Dépenses annuelles selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS /ENTR. À L'EXT. ° (n = 23)	10 108 \$	6 370 \$
SPORTS /ENTR. LOCAL ° (n = 82)	6 901 \$	5 235 \$

\* *Différences significatives* ( $p \leq 0,05$ )

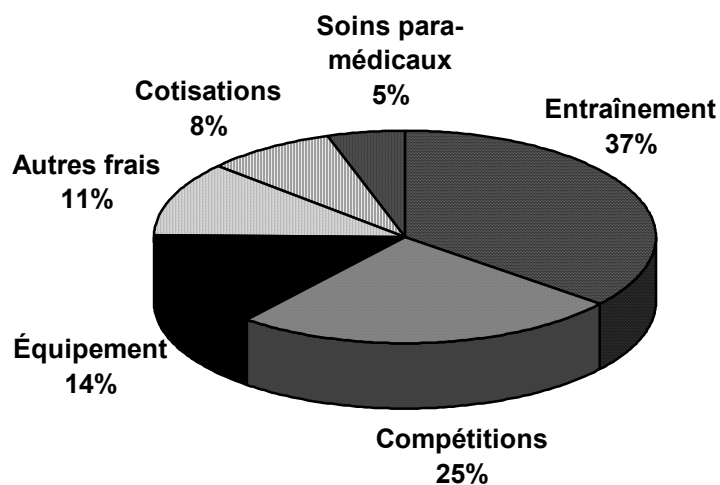
° SPORTS /ENTR. À L'EXT. : sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays.

° SPORTS /ENTR. LOCAL : sports dont la nature ne nécessite pas un entraînement à l'extérieur du pays.

La répartition des dépenses annuelles moyennes par catégorie exposée au Tableau 5 et au Graphique 1 confirme la part considérable des coûts reliés de l'entraînement, soit plus du tiers (37 %) des dépenses annuelles, et celle importante des frais liés à la participation aux compétitions, soit le quart (25 %). Les frais imputables à l'achat, la location et l'entretien du matériel (tel patins, ski, vélo, canoë, cheval, raquettes, arc et flèches) et des vêtements sportifs (tels souliers, survêtements, maillots de bain, genouillères) s'avèrent tout de même non négligeables compte tenu qu'ils représentent 14 % des dépenses annuelles. On remarque également que même si certains soins paramédicaux (tels physiothérapie jusqu'à concurrence de 16 traitements par année, massage) sont dispensés sans frais aux athlètes par la Clinique de physiothérapie du sport du Québec (située au Centre Claude-Robillard), il reste une part importante de soins et de frais paramédicaux (tels les traitements de chiropractie, les consultations de psychologues, les frais d'orthèses, de prothèses, de médicaments, de suppléments vitaminiques, de vaccins requis lors de compétitions dans certains pays) devant être assumés par les athlètes. Ces dépenses constituent 5 % des coûts annuels de la participation sportive. La catégorie «autres frais», comptant pour 11 % des dépenses annuelles, comprend les frais de cours privés pour compenser les absences scolaires, les frais d'assurance-accident particulière et toute autre dépense reliée à la participation sportive mais non incluse dans les autres catégories. Notons toutefois que seulement 32 athlètes (soit 31 % de l'échantillon) ont mentionné des dépenses de ce type. Enfin, les diverses cotisations que l'athlète doit payer pour faire partie d'un club, pour être membre de la fédération sportive ou pour des stages ne représentent que 8 % de la charge financière totale.

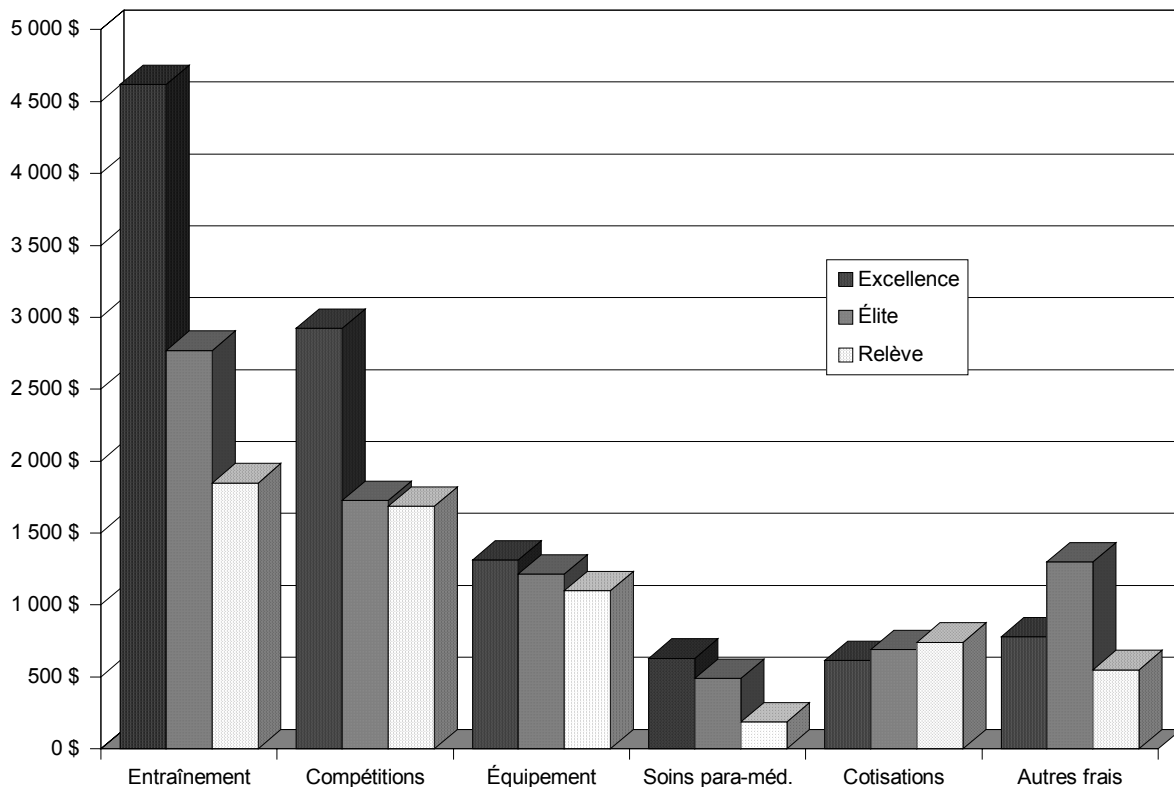
**Tableau 5 Dépenses annuelles  
par catégorie de dépenses**

CATÉGORIE DE DÉPENSES	MOYENNE	MÉDIANE
ENTRAÎNEMENT	2 982 \$	1 470 \$
COMPÉTITIONS	2 054 \$	1 220 \$
ÉQUIPEMENT	1 202 \$	500 \$
COTISATIONS AU MILIEU SPORTIF	687 \$	400 \$
SOINS PARAMÉDICAUX	424 \$	180 \$
AUTRES FRAIS	945 \$	160 \$
SOMME DES DÉPENSES	7 604 \$	5 700 \$

**Graphique 1 Part relative des catégories de dépenses  
liées à la participation sportive**

Soulignons par ailleurs que nous avons noté des écarts considérables entre les athlètes, lesquels ont été confirmés par les valeurs très élevées que nous avons obtenues pour l'écart-type. Bien que les facteurs explicatifs de cette variation à l'intérieur des catégories de dépenses seront présentés dans les sections qui suivent, le Graphique 2 donne un aperçu synoptique de l'ampleur des écarts selon le niveau de performance. On y constate que les dépenses annuelles moyennes imputables à l'entraînement augmentent graduellement avec le niveau de performance. Les frais annuels moyens associés à la participation aux compétitions sont passablement plus élevés pour les athlètes d'excellence, alors qu'il y a peu de différence entre ceux de niveaux élite et relève. Bien que l'écart ne soit pas majeur, les coûts annuels moyens des soins paramédicaux sont plus élevés pour les athlètes d'excellence et d'élite par comparaison à ceux classés relève. Par ailleurs, les frais annuels moyens reliés à l'équipement semblent peu varier selon le niveau de performance (cet aspect sera cependant discuté dans la section s'y rapportant).

**Graphique 2** Montant annuel moyen de chaque catégories de dépenses liées à la participation sportive, selon le niveau de performance





Les sections qui suivent exposent plus en détail l'analyse des résultats pour les principales catégories de dépenses, soit les frais reliés à l'entraînement, ceux reliés à la participation aux compétitions, ceux reliés à l'équipement et ceux reliés aux soins paramédicaux.

## **2.2 Frais reliés à l'entraînement**

Sont inclus dans la catégorie «frais reliés à l'entraînement» les frais de transport pour se rendre au lieu d'entraînement, les déboursés pour participer aux camps d'entraînement, les divers honoraires professionnels (par ex. ceux d'un entraîneur, d'un psychologue sportif, d'un physiothérapeute, d'un massothérapeute, d'un diététiste, d'un consultant sportif, d'un chorégraphe, d'un technicien) et les frais de logement lorsque le lieu d'entraînement est trop loin de la résidence principale ou parentale. Tel qu'indiqué plus haut, les athlètes de l'échantillon déboursent en moyenne 2 982 \$ par année spécifiquement pour l'ensemble des frais reliés à leur entraînement (excluant le matériel d'entraînement que nous avons considéré séparément compte tenu de ses spécificités selon les sports). Ce sont les frais induits par la participation aux camps d'entraînement (1 373 \$ en moyenne par année) qui représentent la plus grosse part des dépenses reliées à l'entraînement. Les trois autres rubriques de dépenses sont d'un ordre de grandeur moindre, soit 838 \$ en moyenne par année pour les frais de transport pour se rendre au lieu d'entraînement, 787 \$ en moyenne par année pour les frais d'honoraires professionnels et 740 \$ en moyenne par année pour les frais de logement lorsque le lieu d'entraînement est trop loin de la résidence principale ou parentale.

Les écarts enregistrés entre les athlètes des différents sports s'avèrent considérables. Ainsi, les cinq disciplines où les dépenses annuelles moyennes reliées à l'entraînement sont les plus élevées sont le patinage artistique (13 093 \$), les sports équestres (8 130 \$), le biathlon (7 830 \$), le ski alpin (6 000 \$), le ski nordique (5 800 \$). À l'opposé, les sports les moins coûteux sont le badminton (615 \$), la lutte olympique (660 \$), le football (790 \$), le hockey sur gazon (860 \$) et le water-polo (917 \$). Nous verrons plus loin que les coûts de participation aux camps d'entraînement et les frais d'honoraires professionnels sont les deux domaines où l'on constate le plus de variation entre les disciplines sportives.

Tel que signalé au Graphique 2, le niveau de performance constitue également un facteur déterminant des écarts observés au plan de la somme des dépenses annuelles reliées à l'entraînement. On remarque au Tableau 6 que la somme des frais annuels à ce chapitre est environ deux fois plus élevée pour les athlètes d'excellence que pour les deux autres niveaux, soit 4 619 \$ comparé à 2 769 \$ pour les athlètes d'élite et 1 848 \$ pour ceux classés relève.

Tableau 6 **Dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon le niveau de performance \***

	MOYENNE	MÉDIANE
EXCELLENCE (n = 30)	4 619 \$	3 300 \$
ÉLITE (n = 39)	2 769 \$	1 300 \$
RELÈVE (n = 36)	1 848 \$	1 015 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,01$ )

Les frais de participation aux camps d'entraînement, les frais de transport pour se rendre au lieu d'entraînement et les frais de logement sont les trois rubriques qui contribuent le plus aux écarts entre les trois niveaux de performance. Ainsi, les athlètes d'excellence et d'élite ont à défrayer des coûts annuels moyens nettement plus élevés pour les camps d'entraînement (soit 1 616 \$ et 1 572 \$ respectivement) que les athlètes classés relève (906 \$). Il en va de même tant pour les frais de transport — les athlètes d'excellence assumant des frais annuels moyens de 1 164 \$ *versus* 765 \$ pour les athlètes d'élite et 649 \$ pour les athlètes classés relève — que pour les frais de logement, pour lesquels les athlètes d'excellence dépensent en moyenne 1 707 \$ contre 446 \$ pour les athlètes d'élite et 283 \$ pour les athlètes classés relève. Les centres d'excellence en entraînement étant peu nombreux à travers le Québec, il est essentiel pour les athlètes d'excellence de se déplacer pour y suivre leur programme d'entraînement, d'où les dépenses nettement plus importantes exigées pour le transport et le logement.

Les analyses de variance ont en outre permis de mettre en évidence que la classification «sports individuels *versus* collectifs» constitue un autre facteur déterminant des disparités observées dans les coûts associés à l'entraînement. Le Tableau 7 montre que les athlètes pratiquant des sports individuels assument des frais près de trois fois plus élevés que ceux pratiquant des sports collectifs, soit 3 567 \$ comparé à 1 204 \$.

Tableau 7 **Dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS INDIVIDUELS (n = 79)	3 567 \$	200 \$
SPORTS COLLECTIFS (n = 26)	1 204 \$	860 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,01$ )

Mentionnons enfin deux rubriques particulières des frais reliés à l'entraînement qui varient significativement entre certains types de sports; il s'agit des frais reliés à la participation aux camps d'entraînement et ceux imputables aux honoraires professionnels. Au chapitre des frais reliés à la participation aux camps d'entraînement, il ressort que les athlètes pratiquant des sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays ont déboursé des sommes trois fois plus élevées que les autres, soit 2 746 \$ *versus* 867 \$. À titre d'illustration, on peut citer les cas du biathlon et du ski où les athlètes déboursent en moyenne 6 683 \$ et 5 333 \$ respectivement par année pour les camps d'entraînement alors qu'en basketball et en lutte olympique on n'a pas signalé de dépenses à ce chapitre. En matière d'honoraires professionnels, les athlètes pratiquant des sports reconnus pour comporter des débouchés professionnels ont déboursé des montants significativement plus élevés à ce titre (1 360 \$ en moyenne par année) que les sports non reconnus pour comporter des débouchés professionnels (494 \$ en moyenne par année). Trois sports se démarquent à cet égard; il s'agit des sports équestres (7 620 \$), du patinage artistique (6 037 \$) et du tennis (1 000 \$). À l'opposé, les athlètes en hockey sur gazon, en water-polo et en volleyball n'ont pas eu de déboursés à ce chapitre.

### **2.3 Frais reliés à la participation aux compétitions**

Sont inclus dans la catégorie «frais reliés aux compétitions» les frais d'inscription, de transport et de séjour pour participer aux compétitions, les honoraires supplémentaires pour des spécialistes sportifs (par ex. ceux d'un entraîneur, d'un psychologue, d'un physiothérapeute, d'un technicien) sur place et les frais pour des équipements ou vêtements requis pour les compétitions. Les cinq disciplines où les athlètes ont assumé les sommes les plus élevées pour participer aux compétitions au cours de l'année précédant le sondage sont le tir à l'arc (9 273 \$), la voile (6 817 \$), l'escrime (6 380 \$), le water-polo (4 397 \$) et les sports équestres (3 630 \$). À l'opposé, les sports pour lesquels les coûts moyens à ce chapitre sont les moins élevés sont le basketball (97 \$), le handball (127 \$), le football (135 \$), la nage synchronisée (187 \$) et le volleyball (537 \$). Il importe de noter toutefois que l'ampleur des frais reliés à la participation aux compétitions est grandement influencée par le lieu où se déroulent les compétitions et que les lieux de compétition sont rarement les mêmes d'une année à l'autre, notamment en ce qui a trait aux compétitions internationales. Tel que signalé plus haut, le niveau de performance s'avère déterminant de l'ordre de grandeur de cette catégorie de dépenses (cf. Tableau 8). Ceci était prévisible étant donné que les athlètes d'excellence participent à des compétitions internationales, alors que ceci est peu fréquent ou exceptionnel pour les athlètes de niveaux élite et relève.

Tableau 8 **Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le niveau de performance \***

	MOYENNE	MÉDIANE
EXCELLENCE (n = 30)	2 982 \$	1 790 \$
ÉLITE (n = 39)	1 725 \$	1 000 \$
RELÈVE (n = 36)	1 686 \$	1 000 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ ) seulement entre le niveau excellence d'une part et les niveaux élite et relève d'autre part (selon le test de Scheffé)

Deux des trois types de sports ont présenté des disparités statistiquement significatives; ce sont les sports individuels/collectifs et les sports reconnus ou non pour comporter des débouchés professionnels. Ainsi, les athlètes pratiquant des sports individuels dépensent des sommes deux fois plus élevées au chapitre de leur participation aux compétitions que ceux pratiquant des sports collectifs, soit 2 383 \$ comparé à 1 053 \$ (cf. Tableau 9). Il est probable que les athlètes en sports collectifs peuvent bénéficier de tarifs de groupe pour les transports et les frais de séjour.

Tableau 9 **Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS INDIVIDUELS (n = 26)	2 383 \$	1 560 \$
SPORTS COLLECTIFS (n = 79)	1 053 \$	385 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ )

L'écart est presque aussi prononcé dans le cas des sports avec ou sans débouchés professionnels (cf. Tableau 10) alors que ceux non reconnus pour comporter de tels débouchés exigent des déboursés deux fois plus élevés de la part des athlètes, soit 2 492 \$ comparé à 1 213 \$ pour ceux comportant des débouchés professionnels. L'information fournie par les athlètes pratiquant

des sports ayant de tels débouchés suggère que les commanditaires défraient souvent une partie des coûts de participation aux compétitions.

Tableau 10 **Dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS/NON PRO <sup>o</sup> (n = 36)	2 492 \$	1 530 \$
SPORTS/DÉB. PRO <sup>o</sup> (n = 69)	1 213 \$	510 \$

\* *Différences significatives* ( $p \leq 0,05$ )

- ° SPORTS/NON PRO : Sports non reconnus pour comporter un débouché professionnel.
- o SPORTS/DÉB. PRO : Sports reconnus pour comporter un débouché professionnel.

## 2.4 Frais reliés à l'équipement

La catégorie «frais reliés à l'équipement» comprend les dépenses (achat, location et entretien) imputables au matériel de toutes sortes nécessaire pour pratiquer son sport, en passant du cheval en sports équestres, au vélo, au ski, au canot, à l'arc, aux costumes en patinage artistique, au protecteur facial en hockey sur glace, jusqu'aux genouillères en volleyball. Dans le cas d'équipements dont la durée d'utilisation dépassait un an, nous avons divisé le coût d'achat par le nombre probable d'années d'utilisation par l'athlète. Les cinq sports les plus dispendieux à ce chapitre sont les sports équestres (10 645 \$), la voile (4 413 \$), le biathlon (3 800 \$), le ski nordique (2 283 \$) et le tir à l'arc (2 033 \$). À l'opposé, les moins onéreux sont le football (95 \$), l'haltérophilie (143 \$), le water-polo (227 \$), la natation (267 \$) et la lutte olympique (275 \$).

Tel qu'on a pu le remarquer au Graphique 2, il n'y a pas de différences significatives entre les niveaux de performance en ce qui a trait à l'équipement. Par ailleurs, on a enregistré des écarts très prononcés selon le type de sports. D'une part, il est apparu que les athlètes pratiquant des sports individuels assument des frais annuels moyens près de trois fois plus élevés (1 429 \$; cf. Tableau 11) que les athlètes pratiquant des sports collectifs (513 \$).

Tableau 11 **Dépenses annuelles reliées à l'équipement selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS INDIVIDUELS (n = 26)	1 429 \$	660 \$
SPORTS COLLECTIFS (n = 79)	513 \$	365 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ )

D'autre part, on a noté que les athlètes pratiquant des sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays doivent déboursier des sommes annuelles deux fois plus élevées pour leur équipement, soit en moyenne 2 062 \$ (cf. Tableau 12), que les athlètes pratiquant des sports non reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays (961 \$).

Tableau 12 **Dépenses annuelles reliées à l'équipement selon le type de sports \***

	MOYENNE	MÉDIANE
SPORTS/ENTR.À L'EXT.° (n = 23)	2 062 \$	1 500 \$
SPORTS/ENTR. Local ° (n = 82)	961 \$	470 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ )

° SPORTS/ENTR À L'EXT. : sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays.

° SPORTS/ENTR LOCAL: sports dont la nature ne nécessite pas un entraînement à l'extérieur du pays.

## 2.5 Frais reliés aux soins paramédicaux

La dernière catégorie de dépenses que nous examinerons est celle des soins paramédicaux. Sont inclus dans cette catégorie les frais de traitements chiropractiques, les consultations de psychologues, les frais d'orthèses et de prothèses, de médicaments, de suppléments vitaminiques, de vaccins requis lors de compétitions dans certains pays et autres dépenses analogues. Il est à noter que 79 % des athlètes assument des frais à ce chapitre. Dans quatre sports, nous avons constaté que les athlètes ont eu des dépenses annuelles moyennes dépassant 1 000 \$; il s'agit de l'haltérophilie (3 670 \$), des sports équestres (2 035 \$), du water-polo (1 780 \$) et du biathlon (1 367 \$). Nous avons en outre noté des écarts significatifs entre les niveaux excellence et élite

d'une part et relève d'autre part (cf. Tableau 13). Ainsi, pour les athlètes d'excellence et d'élite, les coûts annuels moyens pour divers soins paramédicaux sont trois et deux fois supérieurs (628 \$ et 488 \$ respectivement) à ceux des athlètes de relève (185 \$). Ces résultats suggèrent qu'à partir du niveau élite, les athlètes s'engagent dans un entraînement intensif qui requiert des soins paramédicaux plus importants et qui ne sont pas tous couverts par l'aide gouvernementale allouée à ce chapitre.

**Tableau 13 Dépenses annuelles reliées aux soins paramédicaux selon le niveau de performance \***

	MOYENNE	MÉDIANE
EXCELLENCE (n = 30)	628 \$	320 \$
ÉLITE (n = 39)	488 \$	240 \$
RELÈVE (n = 36)	185 \$	80 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,05$ ) seulement entre les niveaux excellence et élite d'une part et le niveau relève d'autre part (selon le test de Scheffé)

Au terme de cette section consacrée aux frais imputables à la participation sportive de haut niveau, il importe de souligner que les montants enregistrés sous-estiment, plutôt que ne surestiment, les coûts réels de cette participation. Cette compréhension des résultats s'appuie sur deux arguments majeurs. D'une part, il est reconnu dans la littérature portant sur la méthodologie des sondages qu'il est difficile pour des répondants de comptabiliser des faits (ou données) relativement fréquents et irréguliers lorsqu'ils remontent à plus de quatre mois. Il fut à cet égard constaté que plusieurs athlètes avaient de la difficulté à se souvenir du montant précis de certains éléments; en outre, il est fort probable que des dépenses de moindre importance aient été oubliées au moment du sondage. D'autre part, les athlètes ont souvent mentionné que les coûts de certains éléments visés par le sondage avaient été assumés en partie ou en totalité par diverses instances, tels leur club, leur fédération sportive, des entreprises privées (commandites) ou des Clubs sociaux. Une estimation de la contribution en ressources matérielles fournie par ces instances indique une valeur moyenne approximative de 1 200 \$ par année pour les organismes sportifs et 2 000 \$ pour les organismes privés. Ces montants n'ont évidemment pas été inclus dans les frais reliés à la participation sportive parce que non assumés par les athlètes. Toutefois, il importe de noter le caractère précaire et non garanti de ces contributions; d'une année à l'autre les athlètes peuvent avoir à défrayer eux-mêmes les coûts assumés par ces entités.

### 3. REVENU ANNUEL MOYEN DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS DE HAUT NIVEAU

La présente section porte sur le revenu des athlètes québécois de haut niveau, la part relative des diverses sources qui le composent et les facteurs qui contribuent significativement aux disparités entre les athlètes.

Il ressort de la compilation des données fournies par les répondants que le revenu annuel moyen des athlètes québécois de haut niveau s'élève à 8 817 \$ et ce, sans égard à l'âge ou à la discipline sportive. Les écarts entre les athlètes sont toutefois considérables, passant d'un revenu nul à un revenu de 65 970 \$. En fait foi également la valeur de l'écart-type,  $\pm 11\,728$  \$, largement supérieure à la valeur du revenu moyen. Il importe donc d'examiner les facteurs déterminants de la variation observée. Dans un premier temps, on a noté des différences significatives selon le niveau de performance (cf. Tableau 14). Ainsi, les athlètes d'excellence cumulent un revenu annuel moyen de 16 635 \$, soit près de deux fois supérieur à celui des athlètes d'élite (8 446 \$) et cinq fois plus élevé que celui des athlètes classés relève (2 703 \$). Le revenu annuel moyen des athlètes d'excellence québécois (pour l'année 1995) s'avère comparable à celui des athlètes d'excellence canadiens (15 971 \$ pour l'année 1989), tel qu'enregistré par les Associés de recherche Ekos (1992, p. 29).

Tableau 14 **Revenu annuel  
selon le niveau de performance \***

	MOYENNE	MÉDIANE
EXCELLENCE (n = 30)	16 635 \$	12 995 \$
ÉLITE (n = 39)	8 446 \$	3 250 \$
RELÈVE (n = 36)	2 703 \$	1 035 \$
ENSEMBLE (N = 105)	8 817 \$	4 050 \$

\* Différences significatives ( $p \leq 0,001$ )

Comme on pouvait s'y attendre, la prise en compte de l'âge a révélé une forte corrélation avec le niveau de performance. Ainsi l'âge moyen des athlètes d'excellence de l'échantillon est de 24 ans, celui des athlètes d'élite de 21,3 ans et celui des athlètes de relève de 17,5 ans. Le



facteur âge explique donc également une bonne part des différences observées entre les niveaux de performance.

Les athlètes tirent leur revenu de plusieurs sources. Nous les avons regroupées en trois catégories : (1) les sommes provenant d'organismes de sport, (2) celles provenant d'organismes privés et (3) celles provenant d'emplois. Évidemment, ce ne sont pas tous les athlètes qui ont des revenus en provenance de ces trois catégories de sources. Le Tableau 15 rend compte du pourcentage d'athlètes de l'échantillon qui puise une part de son revenu annuel de chacune de ces sources. Il convient d'apporter ici quelques précisions sur ces diverses rubriques.

Considérons en premier lieu les revenus provenant d'organismes de sport. La rubrique «brevets de Sport Canada» renvoie au PAA de Sport Canada, lequel ne s'applique qu'aux athlètes d'excellence; il est donc conséquent que seuls les athlètes d'excellence de l'échantillon, soit 30 %, reçoivent des émoluments de cette source. Le montant annuel moyen reçu par ces athlètes est de 5 223 \$. La moyenne indiquée au Tableau 15, soit 1 592 \$, est calculée sur la base de l'ensemble de l'échantillon. Certaines fédérations canadiennes accordent des bourses particulières à quelques-uns de leurs athlètes. Seulement 6% des athlètes de l'échantillon en ont bénéficié et ce, pour une somme annuelle moyenne de 1 617 \$. Ces bourses ne proviennent en l'occurrence que de quatre fédérations : patinage artistique (2 300 \$ en moyenne), tir à l'arc (2 000 \$), lutte olympique (500 \$) et tennis (300 \$). Nous avons regroupé ensemble les bourses octroyées par les fédérations sportives québécoises et celles accordées aux athlètes de haut niveau dans le cadre des programmes d'assistance financière du MAM (en 1995)<sup>5</sup>, de la Fondation de la Palestre nationale et de la Fondation des Jeux du Québec. La moitié des répondants (51 %) ont bénéficié de ce type de bourses et ce, pour une somme moyenne annuelle de 579 \$. Enfin, un petit nombre d'athlètes (6 %) ont obtenu des bourses de leur club sportif correspondant en moyenne à 1 742 \$ et 21 % ont gagné des bourses dans le cadre de compétitions dont le montant moyen s'élevait à 781 \$. Les disciplines sportives pour lesquelles on a enregistré les moyennes de bourses les plus élevées sont les sports équestres, le racquetball, le patinage artistique et la gymnastique (1 500 \$ chacune). Si l'on calcule le revenu moyen provenant de ces divers organismes de sport pour l'ensemble de l'échantillon, on obtient la somme relativement peu élevée de 2 239 \$.

---

<sup>5</sup> Comme le veut le nouveau cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997), c'est dorénavant Sports-Québec qui aura la responsabilité de gérer ce programme de bourses.

Tableau 15 **Revenu annuel par source de revenu**

SOURCES DE REVENU	MOYENNE DES SOMMES REÇUES °	% D'ATH. AYANT UN REVENU DE CETTE SOURCE
<b>Organismes de sport</b>		
- Brevets de Sport Canada	1 592 \$	30 %
- Bourses de fédé. canadienne	92 \$	6 %
- Bourses de fédé. québécoise/Gvt QC	292 \$	51 %
- Bourses du club sportif	100 \$	6 %
- Bourses gagnées en compétition	164 \$	21 %
<b>Rev. moy. prov. de ces sources</b>	<b>2 239 \$</b>	
<b>Organismes privés</b>		
- Commandites	871 \$	23 %
- Bourses de Fondations/Clubs	481 \$	40 %
<b>Rev. moy. prov. de ces sources</b>	<b>1 352 \$</b>	
<b>Rev. moy. provenant d'emplois</b>	<b>5 226 \$</b>	<b>61 %</b>

° La moyenne inclut les athlètes qui ne reçoivent aucun montant de ces sources de revenu.

En ce qui a trait au revenu moyen provenant d'organismes privés (pour les fins de l'étude, ce sont les entreprises commerciales et les Fondations ou Clubs sociaux), le montant annuel moyen ne dépasse pas les 1 500 \$. Contrairement à l'image quelque peu mythique des médaillés olympiques recherchés par les commanditaires et adulés par les médias, il ressort que les sommes provenant de commandites et de prix d'excellence sont le fait de peu d'athlètes : 23 % de l'échantillon pour les commandites commerciales et 40 % pour les bourses de Fondations ou Clubs sociaux. Ce sont les athlètes en patinage de vitesse (8 000 \$ en moyenne), en gymnastique (4 717 \$ en moyenne), en cyclisme (3 650 \$ en moyenne) et en athlétisme (3 082 \$ en moyenne) qui reçoivent les sommes les plus élevées de ces sources. En général, cependant, les allocations sont peu élevées : 3 810 \$ et 1 832 \$ respectivement, en moyenne pour ceux qui tirent un revenu de ces deux sources, mais 871 \$ et 481 \$ si l'on considère l'ensemble de l'échantillon.

Afin de mieux saisir la signification de ces diverses sources de revenu pour les athlètes, nous avons calculé leur part relative (en pourcentage) pour chacun des niveaux de performance (cf. Tableau 16 et Graphique 3). Il ressort que même si les athlètes d'excellence reçoivent un soutien financier des organismes de sport et via les commandites d'organismes privés, presque la moitié (41 %) de leur revenu annuel moyen provient de leur emploi. Ce profil témoigne d'une sorte de statut «semi-professionnel» dans lequel vivent les athlètes d'excellence au Québec. Les athlètes d'excellence ne peuvent manifestement faire face à leurs dépenses de subsistance, d'entraînement et de compétition uniquement avec les sources de revenu d'organismes de sport et de commanditaires. Leur revenu personnel (emploi), et le cas échéant le soutien financier de leur famille ou de leurs amis, demeurent à l'évidence essentiels pour subvenir à leurs besoins et ce, sans luxe.

Par comparaison aux autres niveaux de performance et compte tenu des enjeux cruciaux de leur position dans le système sportif, les athlètes d'élite nous paraissent les moins choyés par le milieu sportif et les commanditaires alors qu'ils ne tirent que 18 % de leur revenu annuel moyen de ces sources. En effet, ces athlètes, en grande majorité âgés de plus de 20 ans, se trouvent dans une position qui exige des investissements temporels, physiques et financiers majeurs pour atteindre l'excellence dans leur discipline sportive. Or, nos données suggèrent que les milieux sportif et privé n'ont pas réalisé l'ampleur des défis que ces derniers doivent relever. Les athlètes d'élite doivent donc assurer leur subsistance et leur carrière sportive à même leur revenu d'emploi, le plus souvent précaire, dont la moyenne est de 6 905 \$ par année. Alors que ce montant est similaire à celui noté pour les athlètes d'excellence, il constitue 82 % du revenu annuel moyen des athlètes d'élite contre 41 % dans le cas des athlètes d'excellence.

Étant donné qu'ils sont plus jeunes (17 ans en moyenne), que leur performance sportive est à l'étape du développement et que la majorité d'entre eux (90 %) sont aux études à plein temps, il était prévisible de constater que le revenu annuel d'emploi (2 054 \$) de même que le revenu annuel global (2 703 \$) des athlètes de relève soient relativement peu élevés. Leur carrière sportive se trouve alors forcément dépendante du soutien familial, comme nous le verrons plus loin.

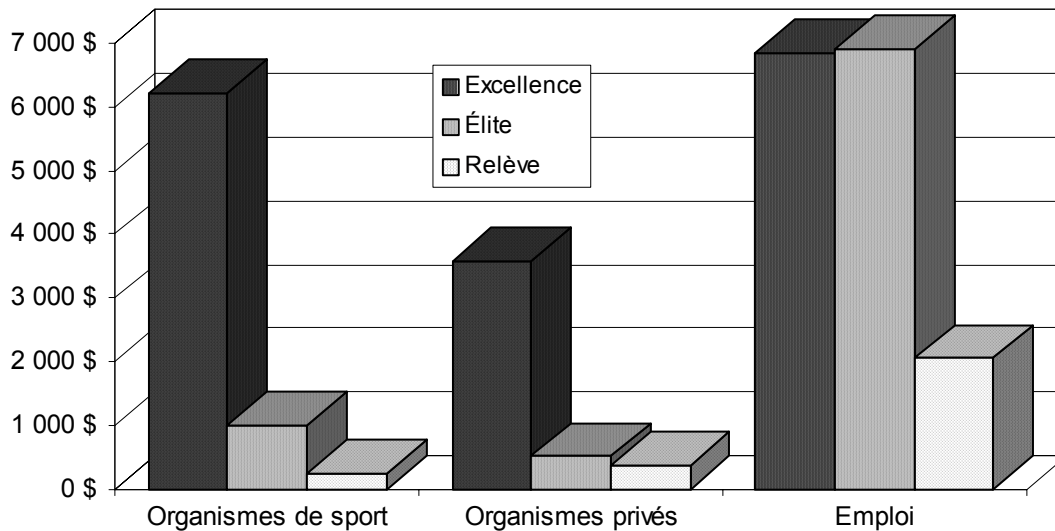
Tableau 16 **Revenu annuel selon le niveau de performance et par source de revenu**

SOURCE DE REVENU	REVENU MOYEN °	% DU REVENU ANNUEL MOYEN
<b>EXCELLENCE</b> (n = 30)		
- ORGANISMES DE SPORT *	6 202 \$	37 %
- ORGANISMES PRIVÉS *	3 584 \$	22 %
- EMPLOI	6 849 \$	41 %
<b>ÉLITE</b> (n = 39)		
- ORGANISMES DE SPORT *	1 019 \$	12 %
- ORGANISMES PRIVÉS *	522 \$	6 %
- EMPLOI	6 905 \$	82 %
<b>RELÈVE</b> (n = 36)		
- ORGANISMES DE SPORT *	258 \$	10 %
- ORGANISMES PRIVÉS *	391 \$	14 %
- EMPLOI	2 054 \$	76 %
<b>ENSEMBLE</b> (n = 105)		
- ORGANISMES DE SPORT	2 239 \$	26 %
- ORGANISMES PRIVÉS	1 352 \$	15 %
- EMPLOI	5 226 \$	59 %

° La moyenne inclut les athlètes qui ne reçoivent aucun montant de ces sources de revenu.

\* Différences significatives ( $p \leq 0,001$ ) selon le niveau de performance

Graphique 3 **Revenu annuel moyen selon le niveau de performance et par source de revenu**



#### 4. ÉCART ENTRE LE REVENU ET LES DÉPENSES RELIÉES À LA PARTICIPATION SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Le dernier volet des analyses visait d'une part à évaluer dans quelle mesure les allocations provenant d'organismes sportifs et de commanditaires allègent la charge financière que doivent assumer les athlètes pour participer au système sportif de haut niveau, et d'autre part à jauger l'impact des frais associés à leur participation sportive sur leur situation financière générale.

Le Tableau 17 compare la somme des revenus que les athlètes tirent de leur participation sportive et la somme des dépenses encourues par cette même participation. Pour l'ensemble des athlètes de l'échantillon, il ressort un manque à gagner annuel moyen de 4 013 \$ qui doit nécessairement être comblé par le revenu d'emploi. Les dépenses reliées à la carrière sportive grugerait ainsi en moyenne 77 % du revenu moyen annuel d'emploi, à moins, bien sûr qu'une aide financière de la famille ne vienne les absorber. Si l'on compare ces mêmes rubriques budgétaires mais cette fois en distinguant les niveaux de performance, il appert que les athlètes d'élite se trouvent, en chiffre absolu, les moins favorisés des trois groupes avec un montant de 5 774 \$ en moyenne à déboursier annuellement pour les frais imputables à leur carrière sportive, contre 563 \$ pour les athlètes d'excellence et 4 980 \$ pour les athlètes de relève. Par ailleurs, si l'on tient compte du revenu annuel moyen d'emploi de chacun de ces groupes, on constate que les déboursés reliés à la participation sportive ne correspondraient qu'à 8 % du revenu d'emploi des athlètes d'excellence, mais à 84 % pour les athlètes d'élite et à 242 % pour les athlètes de relève. À l'évidence, le soutien financier familial doit venir éponger une part ou la totalité des coûts de la participation sportive pour les athlètes d'élite et de relève.

Tableau 17 **Écart entre (1) la somme des revenus provenant d'organismes de sport et d'organismes privés et (2) la somme des dépenses imputables à la participation sportive, selon le niveau de performance \***

	EXCELLENCE (n = 30)	ÉLITE (n = 39)	RELÈVE (n = 36)	ENSEMBLE (n = 105)
1) REVENU MOYEN provenant d'org. de sport et d'organismes privés	9 786 \$	1 541 \$	649 \$	3 591 \$
2) DÉPENSES ANN MOYENNNES reliées à la participation sportive	10 349 \$	7 315 \$	5 629 \$	7 604 \$
ÉCART ENTRE(1) ET 2)	(563 \$)	(5 774 \$)	(4 980 \$)	(4 013 \$)
% DU REVENU D'EMPLOI	8 %	84 %	242 %	77 %

\* Les parenthèses indiquent une valeur négative.

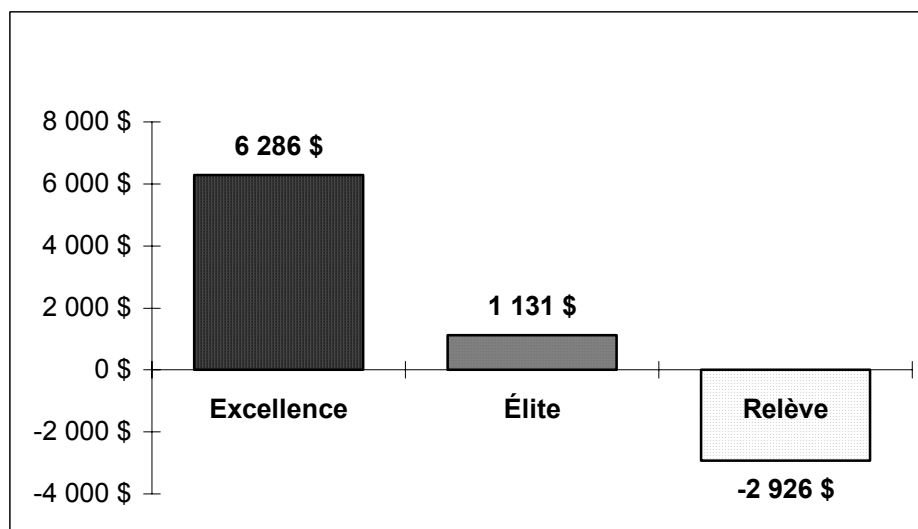
Nous avons jugé pertinent d'examiner le rapport revenus/dépenses en utilisant cette fois le revenu annuel moyen (cf. Tableau 18). Les résultats confirment que les athlètes peuvent difficilement assumer seuls les dépenses imputables à leur carrière sportive car le montant résiduel, lorsqu'il n'est pas déficitaire, s'avère nettement insuffisant pour défrayer les dépenses minimales de subsistance. En effet, il ne reste que 6 286 \$ aux athlètes d'excellence, 1 131 \$ aux athlètes d'élite et les athlètes de relève doivent essuyer un déficit de 2 926 \$. Ces données suggèrent que l'aide financière familiale constitue une condition nécessaire à la participation au système sportif de haut niveau. Ceci nous amène au dernier point examiné dans cette étude, soit l'aide financière de la famille.

**Tableau 18 Écart entre (1) le revenu annuel moyen et (2) les dépenses imputables à la participation selon le niveau de performance \***

	EXCELLENCE (n = 30)	ÉLITE (n = 39)	RELÈVE (n = 36)	ENSEMBLE (n = 105)
1) REVENU ANNUEL MOYEN	16 635 \$	8 446 \$	2 703 \$	8 817 \$
2) DÉPENSES ANN. MOYENNES	10 349 \$	7 315 \$	5 629 \$	7 604 \$
ÉCART ENTRE 1) et 2)	6 286 \$	1 131 \$	(2 926 \$)	1 213 \$

\* Les parenthèses indiquent une valeur négative.

**Graphique 4 : Écart entre le revenu annuel moyen et les dépenses imputables à la participation sportive, selon le niveau de performance**



## 5. AIDE FINANCIÈRE DE LA FAMILLE

Plus de deux athlètes sur trois (72 %) affirment recevoir une aide financière de leurs parents pour défrayer les dépenses imputables à leur participation sportive (cf. Tableau 19). Toutefois, six sur 10 d'entre eux ne peuvent quantifier cette aide et ce, en bonne partie en raison du fait que les enfants comptabilisent rarement ce que leur donnent leurs parents. Ce taux élevé de réponses manquantes limite bien sûr le pouvoir de généralisation des sommes moyennes calculées sur la base des 29 athlètes ayant indiqué un montant. Toutefois, nous avons préféré avoir des données manquantes plutôt que d'insister auprès d'eux et risquer d'affecter la validité de l'information fournie.

À titre indicatif, tout en reconnaissant les limites de leur représentativité, on a pu chiffrer à 3 402 \$ en moyenne par année l'aide financière des parents pour absorber les coûts générés par la participation sportive de haut niveau de leur enfant. Faisant écho au manque à gagner différentiel enregistré pour les athlètes des trois niveaux de performance, le volume de ce soutien est inversement proportionnel au niveau de performance, passant de 2 500 \$ en moyenne par année pour les athlètes d'excellence à 4 173 \$ pour les athlètes de relève.

Tableau 19 **Moyenne annuelle du soutien financier des parents relié à la participation sportive de leur enfant, selon le niveau de performance**

	% d'A. soutenus et moyenne des sommes reçues	% d'A. ne pouvant évaluer le montant	% d'A. ne recevant aucun soutien
EXCELLENCE (n = 30)	23 % 2 500 \$	23 %	54 %
ÉLITE (n = 39)	28 % 3 206 \$	49 %	23 %
RELÈVE (n = 36)	31 % 4 173 \$	55 %	14 %
ENSEMBLE (n = 105)	28 % 3 402 \$	44 %	28 %

A. = athlètes

Les disparités observées entre les athlètes des trois niveaux de performance confirment, d'une certaine manière, l'impossibilité pour les athlètes d'élite et de relève d'assumer seuls les coûts de leur participation sportive; ainsi, 77 % et 86 % respectivement attestent bénéficier de

l'aide financière de leurs parents contre 46 % pour les athlètes d'excellence. Le taux très élevé de réponses manquantes pour les athlètes d'élite et de relève (49 % et 55 % respectivement) n'est pas étranger au fait qu'ils sont plus jeunes (en moyenne 21 et 17 ans respectivement) que les athlètes d'excellence (en moyenne 24 ans) et donc souvent moins au courant des sommes versées par leur parents. La majorité d'entre eux, soit 64 % pour les athlètes d'élite et 86 % pour les athlètes de relève, ont d'ailleurs indiqué être inscrits comme personne à charge dans la déclaration de revenu d'un de leurs parents, contre 37 % pour les athlètes d'excellence.

Il peut s'avérer pertinent ici de mentionner la distribution du niveau de revenu des parents des athlètes de l'échantillon. L'information fournie par les athlètes, et rapportée au Tableau 20, indique que leurs parents se concentrent principalement dans les intervalles 20 000 \$ - 34 999 \$ (21 % des pères et 26 % des mères) et 35 000 \$ - 49 999 \$ (30 % des pères et 18 % des mères). Ces données suggèrent que les athlètes qui participent au système sportif de haut niveau sont en majorité issus de milieux socio-économiques moyennement aisés. Il est possible que le coût élevé de la participation au sport «amateur» de haut niveau puisse limiter l'accès aux groupes sociaux moins bien nantis; d'autant plus que les retombées économiques de la participation au sport «amateur» demeurent relativement faibles et aléatoires pour les athlètes s'y consacrant.

**Tableau 20 Distribution du niveau de revenu des parents des athlètes de l'échantillon**

	<b>PÈRE</b> (n = 77)	<b>MÈRE</b> (n = 83)
Moins de 15 000 \$	3 %	30 %
15 000 \$ - 19 999 \$	1 %	17 %
20 000 \$ - 34 999 \$	21 %	26 %
35 000 \$ - 49 999 \$	30 %	18 %
50 000 \$ - 64 999 \$	15 %	7 %
65 000 \$ - 79 999 \$	12 %	1 %
80 000 \$ et plus	18 %	1 %



## SYNTHÈSE ET RÉSERVES

En guise de conclusion, nous résumerons dans un premier temps les points saillants qui émanent du sondage effectué auprès de 105 athlètes québécois classés de niveaux excellence, élite et relève et issus de 37 sports différents. En second lieu, nous mentionnerons les réserves qui s'imposent dans l'interprétation et la généralisation des résultats.

### Les points saillants de l'étude

- Le coût annuel moyen assumé par les athlètes en vue de la poursuite de l'excellence en sport s'élève à 7 604 \$ ( $\pm$  6 793 \$). Les résultats indiquent par ailleurs des écarts substantiels selon le niveau de performance : les frais s'élèvent en moyenne à 10 349 \$ pour les athlètes classés de niveau excellence, à 7 315 \$ pour ceux de niveau élite et à 5 629 \$ pour ceux de niveau relève. Il ressort en outre que la charge financière varie considérablement selon le sport, passant de 870 \$ à 88 130 \$. Les sports individuels s'avèrent deux fois plus dispendieux pour leurs pratiquants (8 882 \$) que les sports collectifs (3 720 \$). Les sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays sont également beaucoup plus coûteux que les sports où les athlètes peuvent s'entraîner au pays, alors que les premiers entraînent des frais annuels moyens de 10 108 \$ contre 6 901 \$ pour les seconds.
- La répartition des dépenses annuelles imputables à la poursuite de l'excellence en sport et assumées par les athlètes (ou leur famille dans le cas des jeunes athlètes), se présente comme suit : 37 % pour les frais reliés à l'entraînement, 25 % pour les frais reliés à la compétition, 14 % pour les coûts reliés à l'équipement, 8 % pour les frais de cotisation au milieu associatif, 5 % pour les frais paramédicaux et 11 % pour des frais divers. Les frais reliés à l'entraînement et aux compétitions sont par ailleurs nettement plus considérables au niveau excellence qu'aux niveaux élite et relève, ainsi qu'en fonction du caractère individuel plutôt que collectif du sport pratiqué. Toutefois, les dépenses reliées à la participation aux compétitions sont deux fois moins élevées pour les sports reconnus pour comporter un débouché professionnel que pour ceux qui ne le sont pas. Enfin, les coûts annuels moyens imputables à l'achat et à l'entretien d'équipements sportifs sont trois fois plus importants pour les athlètes en sports individuels que pour ceux en sports collectifs, et deux fois plus importants pour les athlètes engagés dans des sports reconnus pour nécessiter un entraînement à l'extérieur du pays que pour ceux du type opposé.
- Le revenu annuel moyen des athlètes est de 8 817 \$, sans égard à l'âge et à la discipline sportive. Dans la majorité des cas, les athlètes tirent leur revenu de plusieurs sources, soit d'organismes sportifs (sous forme de bourses), d'organismes privés (sous forme de

commandites données par des entreprises) et de leur(s) emploi (s) personnel(s). Les organismes sportifs ne contribuent que pour 26 % au revenu moyen des athlètes de l'échantillon et les organismes privés pour 15 %, alors que le revenu d'emploi constitue la principale source, soit 59 %. Cette répartition est toutefois très différente lorsque l'on considère séparément les trois niveaux de performance : les organismes sportifs contribuent pour 37 % au revenu annuel moyen des athlètes d'excellence, contre 12 % et 10 % respectivement pour les athlètes d'élite et d'excellence; à valeur moyenne similaire, 6 849 \$ et 6 905 \$, le revenu d'emploi correspond à 82 % du revenu annuel moyen des athlètes d'élite *versus* 41 % seulement pour les athlètes d'excellence. Il faut noter cependant que l'âge et le niveau de performance sont significativement corrélés, ce qui peut expliquer une partie des disparités observées au chapitre du revenu d'emploi entre les athlètes d'excellence et d'élite d'une part et les athlètes de relève d'autre part (revenu annuel moyen d'emploi de 2 054 \$).

- L'écart entre le revenu annuel moyen et les dépenses annuelles moyennes reliées à la participation sportive indique d'une part qu'il ne leur reste qu'un mince pécule, soit 1 213 \$ en moyenne annuellement, pour assumer leurs frais de subsistance, ce montant les situant pour le plus grand nombre sous le seuil de la pauvreté identifié au pays; et d'autre part, que le fardeau financier relié à la poursuite de l'excellence a un impact différentiel sur les athlètes des trois niveaux de performance : aux athlètes classés excellence, il reste 6 286 \$ pour assumer leur subsistance, aux athlètes classés élite il ne reste que 1 131 \$, tandis que les athlètes classés relève ont un manque à gagner de 2 926 \$.
- Compte tenu de l'ampleur des dépenses reliées à la poursuite de l'excellence et de la faiblesse de leur revenu, les athlètes ne peuvent endosser seuls les coûts de leur participation sportive et doivent faire appel au soutien de leur famille. Ainsi 72 % des athlètes déclarent recevoir une aide financière de leur famille (ou conjoint le cas échéant). Toutefois six sur 10 d'entre eux ne peuvent quantifier cette aide et ce, en bonne partie en raison du fait que les enfants comptabilisent rarement ce que leur donnent leurs parents. Pour ceux ayant pu évaluer la contribution financière de leurs parents, elle se chiffre à 3 402 \$ en moyenne par année. En partie en raison de leur âge plus avancé (en moyenne 24 ans), seulement 46 % des athlètes d'excellence reçoivent une aide financière de leurs parents, contre 77 % pour les athlètes d'élite (âgés en moyenne de 21 ans) et 86 % pour les athlètes de relève (âgés en moyenne de 17 ans). La somme moyenne de l'aide financière de la famille décroît avec le niveau de performance, passant de 4 173 \$ pour les athlètes de relève, à 3 206 \$ pour les athlètes d'élite, et à 2 500 \$ pour les athlètes d'excellence.

Au terme de ce rapport, nous aimerions rappeler certaines réserves, découlant de la méthodologie ainsi que des particularités de l'objet d'étude, en ce qui a trait à l'interprétation et au pouvoir de généralisation des résultats. La première concerne le caractère restreint de l'échantillon, soit 105 athlètes provenant de 37 sports pour lesquels, le plus souvent, un seul athlète représentait chacun des niveaux de performance. Il est évident que ceci limite passablement le pouvoir de généralisation des résultats; les montants obtenus pour les diverses rubriques doivent donc être considérés comme indicatifs d'ordres de grandeur et non comme des valeurs absolues valables pour tous les athlètes québécois de haut niveau. Ceci n'entache toutefois en rien la validité des données recueillies.

Les réactions des athlètes en réponse aux questions des interviewers nous incitent à croire que les montants enregistrés sous-estiment plutôt que ne surestiment les sommes effectivement dépensées pour leur participation sportive; les athlètes ne tiennent pas de véritable comptabilité de leurs frais et ce, notamment en raison de la multiplicité des dépenses en entraînement et en compétition, ainsi que du fait que leurs préoccupations sont essentiellement axées sur leur performance sportive.

Toute étude portant sur les sports se trouve inévitablement confrontée au problème de la diversité des réalités qui les caractérise, diversité rarement observée dans d'autres sphères d'activité sociale. Cette diversité engendre des variations importantes dans les paramètres faisant l'objet d'étude (ceci est d'ailleurs valable non seulement au plan des caractéristiques socio-économiques mais aussi au plan des qualités physiques). Les valeurs très élevées notées pour l'écart-type dans nos analyses ont confirmé l'ampleur considérable des écarts entre les athlètes. Les moyennes et les médianes exposées dans ce rapport doivent donc être interprétées comme des mesures, aussi imparfaites qu'utiles, du profil central du fardeau financier assumé par les athlètes dans leur poursuite de l'excellence.

## RÉFÉRENCES

de Mérode, Alexandre (1989). Antidopage : une lutte en constante évolution. *Revue olympique*, n° 262, pp. 383-384.

Ekos Research Associates Inc. (1992). *La situation de l'athlète de haute performance au Canada*. Rapport de recherche abrégé. Ottawa, Sport Canada.

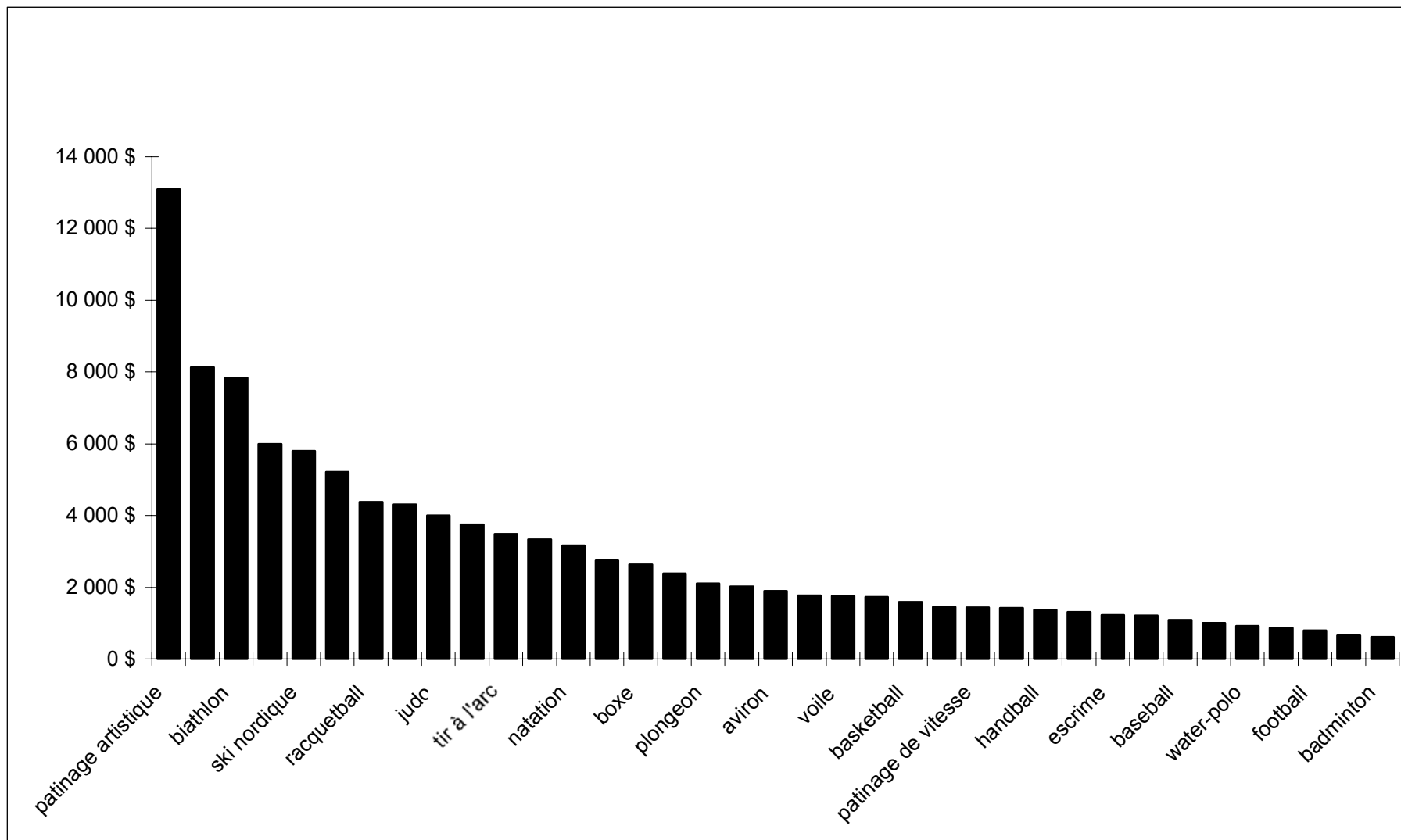
Ministère des Affaires municipales (1997). *Pour un partenariat renouvelé. Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*. Québec, Gouvernement du Québec.

Samson, Jacques, Yerlès, Magdeleine et Ouellet, Jean-Guy (1981). *L'athlète d'élite québécois à la fin des années 1970*. Rapport de recherche. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

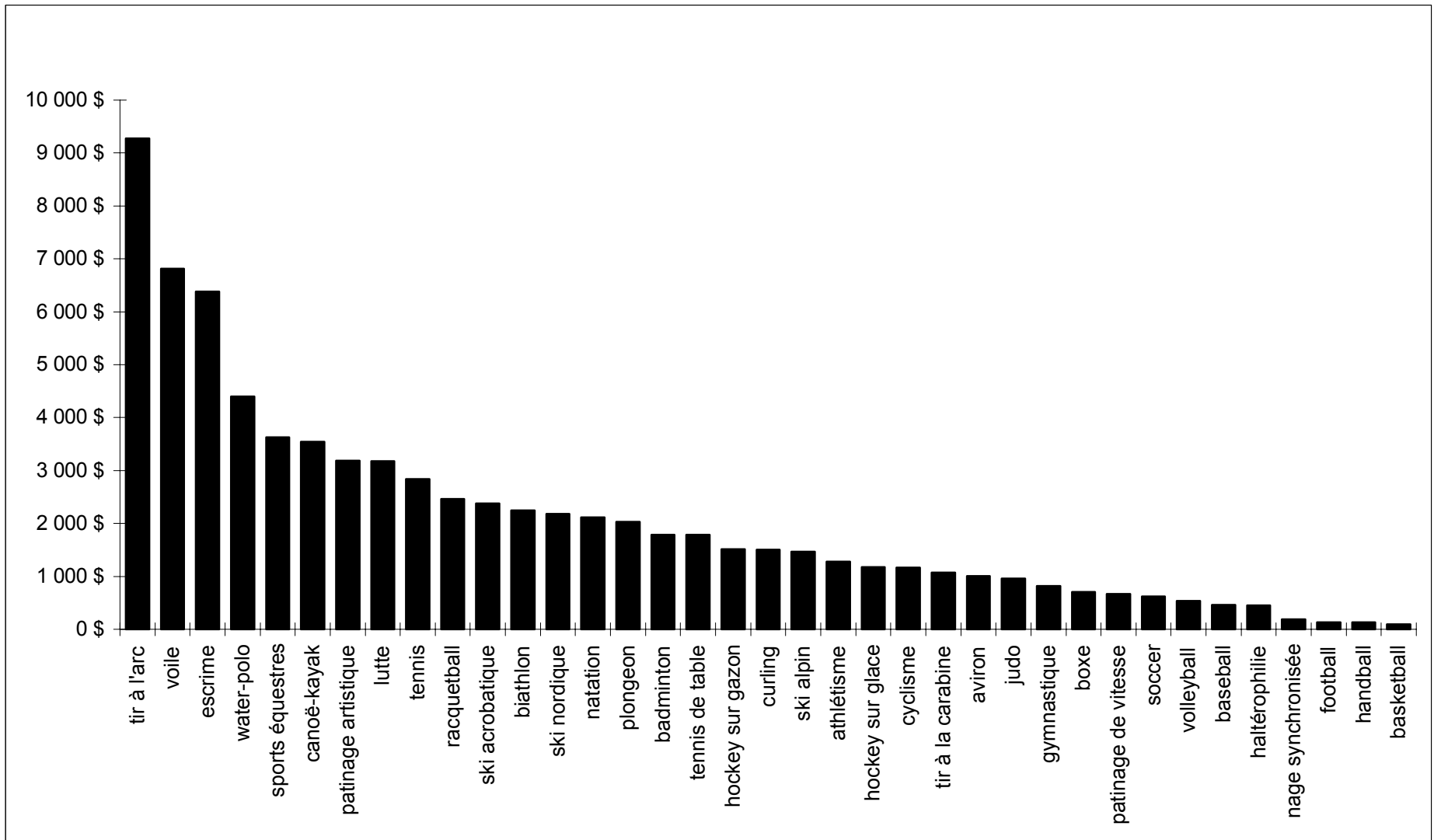
### Dépenses annuelles moyennes imputables à la participation sportive de haut niveau, selon la discipline sportive

	Dépenses entraînement	Dépenses compétitions	Dépenses équipement	Dépenses totales
ATHLÉTISME	2 743 \$	1 280 \$	492 \$	5 725 \$
AVIRON	1 900 \$	1 010 \$	1 990 \$	6 005 \$
BADMINTON	615 \$	1 790 \$	335 \$	3 380 \$
BASEBALL	1 093 \$	457 \$	367 \$	2 297 \$
BASKETBALL	1 583 \$	97 \$	257 \$	3 507 \$
BIATHLON	7 830 \$	2 247 \$	3 800 \$	19 010 \$
BOXE	2 633 \$	707 \$	483 \$	4 393 \$
CANOË-KAYAK	2 017 \$	3 543 \$	1 580 \$	7 727 \$
CURLING	1 000 \$	1 500 \$	250 \$	3 150 \$
CYCLISME	1 207 \$	1 167 \$	867 \$	3 877 \$
ESCRIME	1 223 \$	6 380 \$	2 033 \$	10 857 \$
FOOTBALL	790 \$	135 \$	95 \$	1 645 \$
GYMNASTIQUE	3 753 \$	820 \$	540 \$	7 663 \$
HALTÉROPHILIE	2 390 \$	453 \$	143 \$	5 750 \$
HANDBALL	1 363 \$	127 \$	460 \$	2 677 \$
HOCKEY SUR GAZON	860 \$	1 517 \$	467 \$	3 093 \$
HOCKEY SUR GLACE	1 315 \$	1 175 \$	575 \$	5 750 \$
JUDO	4 000 \$	963 \$	680 \$	6 640 \$
LUTTE	660 \$	3 180 \$	275 \$	4 990 \$
NAGE SYNCHRONISÉE	3 330 \$	187 \$	297 \$	6 863 \$
NATATION	3 167 \$	2 113 \$	267 \$	6 750 \$
PATINAGE ARTISTIQUE	13 093 \$	3 183 \$	1 267 \$	19 420 \$
PATINAGE DE VITESSE	1 433 \$	670 \$	1 833 \$	5 217 \$
PLONGEON	2 110 \$	2 030 \$	433 \$	5 327 \$
RACQUETBALL	4 383 \$	2 460 \$	1 493 \$	9 127 \$
SKI ACROBATIQUE	1 730 \$	2 380 \$	957 \$	6 687 \$
SKI ALPIN	6 000 \$	1 467 \$	583 \$	10 423 \$
SKI NORDIQUE	5 800 \$	2 177 \$	2 283 \$	11 450 \$
SOCCER	1 457 \$	620 \$	330 \$	3 023 \$
SPORTS ÉQUESTRES	8 130 \$	3 630 \$	10 645 \$	24 745 \$
TENNIS	5 220 \$	2 835 \$	1 100 \$	12 150 \$
TENNIS DE TABLE	4 303 \$	1 783 \$	283 \$	6 780 \$
TIR À L'ARC	3 480 \$	9 273 \$	817 \$	14 437 \$
TIR À LA CARABINE	1 777 \$	1 073 \$	2 033 \$	5 540 \$
VOILE	1 757 \$	6 817 \$	4 413 \$	14 317 \$
VOLLEYBALL	1 423 \$	537 \$	1 807 \$	4 487 \$
WATER-POLO	917 \$	4 397 \$	227 \$	7 177 \$

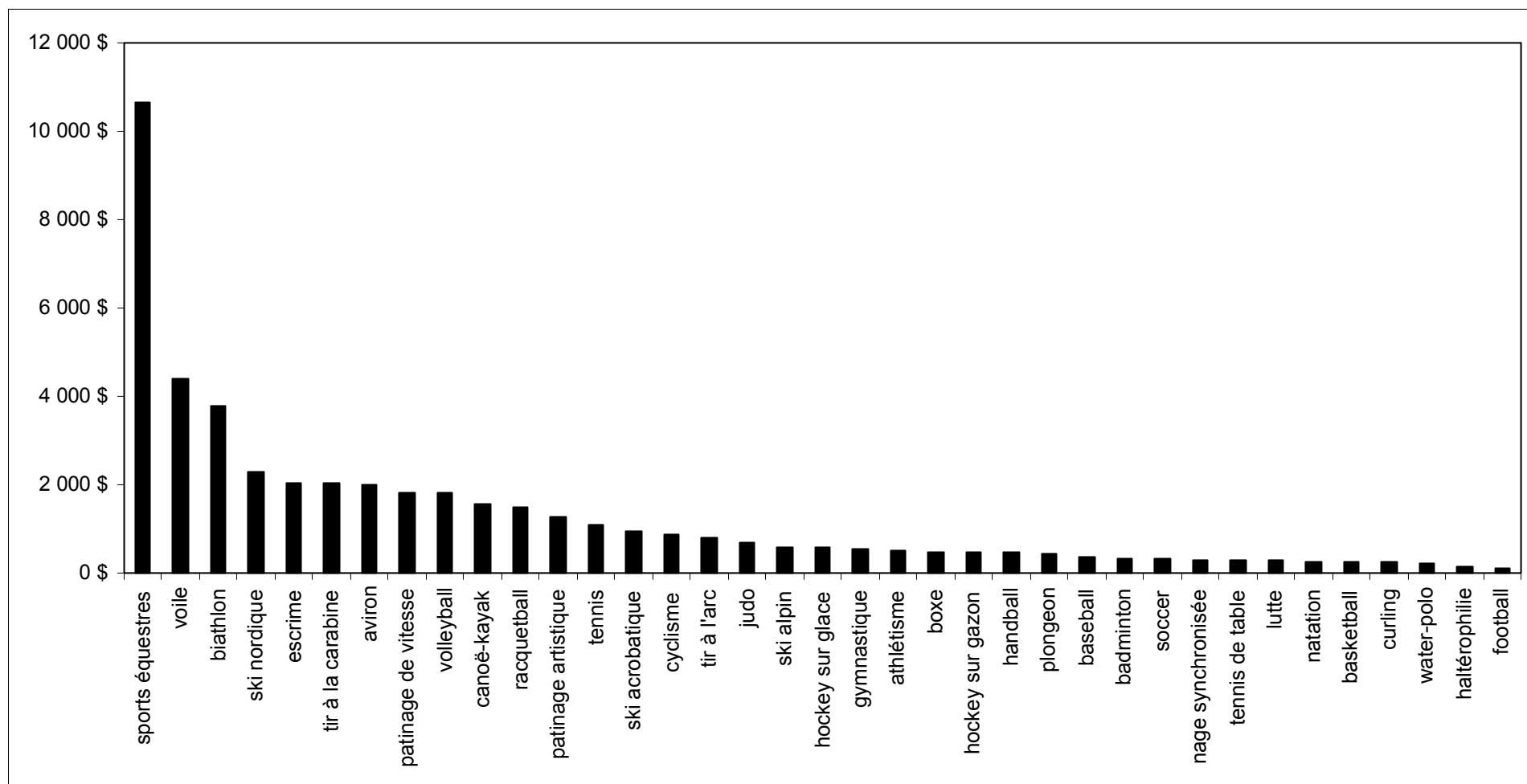
Graphique 5 **Moyenne des dépenses annuelles reliées à l'entraînement selon la discipline sportive (par ordre décroissant)**



Graphique 6 **Moyenne des dépenses annuelles reliées à la participation aux compétitions selon la discipline sportive (par ordre décroissant)**

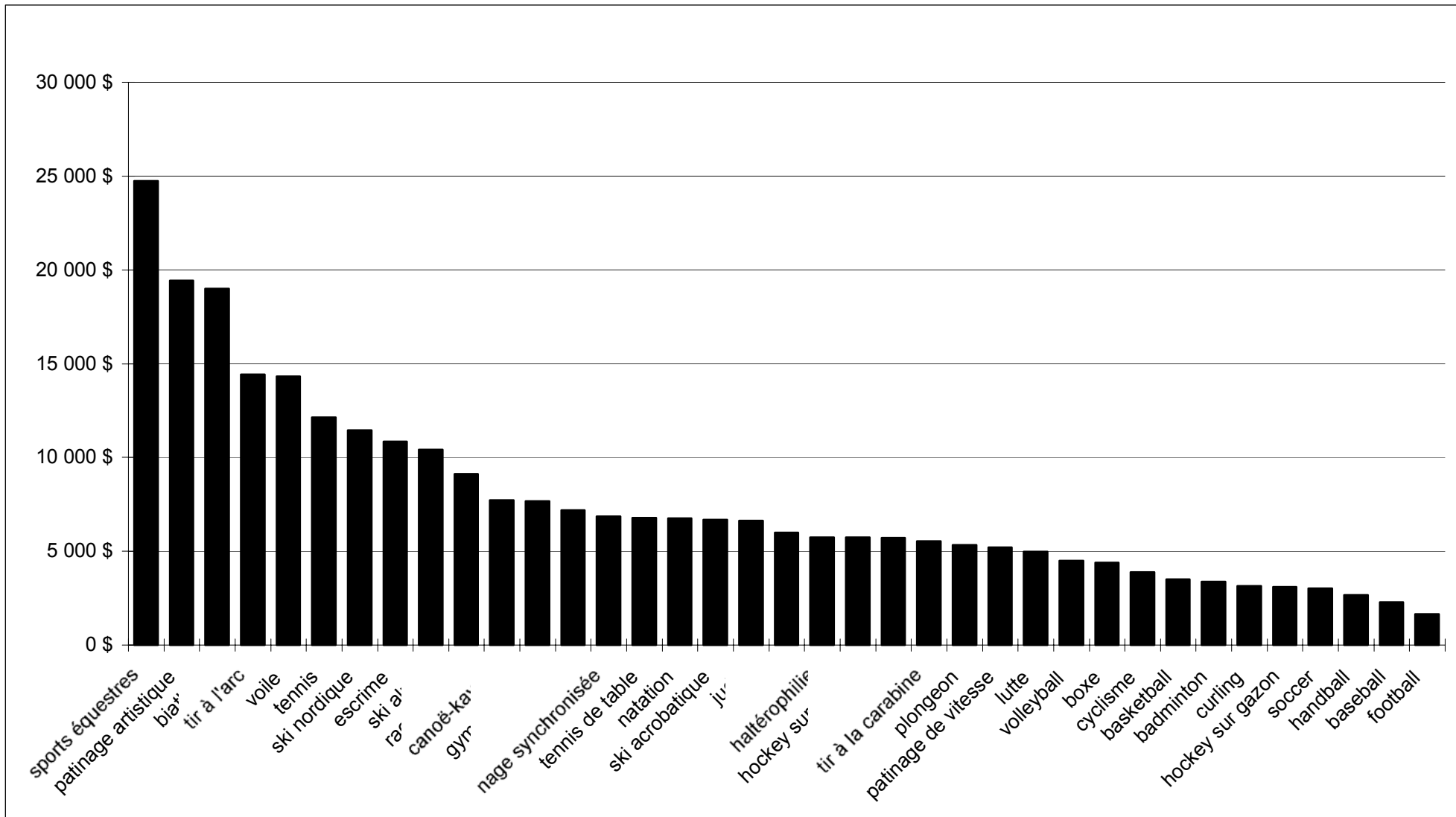


**Graphique 7 Moyenne des dépenses annuelles liées à l'équipement selon la discipline sportive (par ordre décroissant)**





Graphique 8 **Moyenne des dépenses totales annuelles reliées à la participation sportive de haut niveau, selon la discipline sportive (par ordre décroissant)**





**Frais de location**

3. À combien se sont élevés tes frais annuels de location reliés au site d'entraînement (préciser pour quel (s) item(s)) ?

\_\_\_\_\_

**Frais de transport**

4. À combien se sont élevés tes frais de transport pour te rendre à tes entraînements en 1995?

\_\_\_\_\_

**Frais d'honoraires pour des services professionnels reliés à l'entraînement**

5. À combien se sont élevés tes frais pour les services (indiquer en frais **annuels**) :

- d'un entraîneur (si non inclus dans les frais d'inscription) \_\_\_\_\_

- d'un psychologue sportif \_\_\_\_\_

- d'un physiothérapeute \_\_\_\_\_

- d'un massothérapeute \_\_\_\_\_

- d'une diététiste \_\_\_\_\_

- d'un spécialiste en planification de l'entraînement \_\_\_\_\_

- d'un chorégraphe \_\_\_\_\_

- d'un technicien en audiovisuel ou de musiciens \_\_\_\_\_

- autres services professionnels (préciser, N.P.O. cours privés divers) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Frais pour l'achat, la location et l'entretien de matériel relié à l'entraînement**

6. À combien se sont élevés les coûts **annuels** pour ton équipement, tes vêtements de sport et tes vêtements ou équipements de sécurité ?

\_\_\_\_\_

**DÉPENSES RELIÉES AUX COMPÉTITIONS**

7. À combien se sont élevés tes frais pour participer à des compétitions (locales, nationales et internationales) **au cours de l'année 95?**

- frais d'inscription aux compétitions \_\_\_\_\_

- frais supplémentaires pour un entraîneur sur place \_\_\_\_\_

- frais d'honoraires pour divers spécialistes (ex. physiothérapeutes, psychologues, etc.)  
\_\_\_\_\_

- frais pour équipements particuliers \_\_\_\_\_

- frais pour vêtements particuliers \_\_\_\_\_

- frais pour photos ou vidéos \_\_\_\_\_

- frais de transport \_\_\_\_\_

- frais d'hébergement \_\_\_\_\_

- frais de téléphone ou de télécopieur \_\_\_\_\_

8. Au cours de l'année 95, as-tu payé pour avoir des cours privés afin de compenser pour des retards scolaires causés par ta carrière sportive?

Si oui, combien : \_\_\_\_\_

**FRAIS DE SOINS MÉDICAUX RELIÉS À LA CARRIÈRE SPORTIVE**

9. À combien se sont élevés tes frais pour soins médicaux en 1995?

- frais de médicaments avec prescription \_\_\_\_\_

- frais de vaccination \_\_\_\_\_

- frais d'orthèses ou de prothèses \_\_\_\_\_

- soins dentaires \_\_\_\_\_
- soins optiques (reliés à la carrière sportive) \_\_\_\_\_
- soins chiropractiques \_\_\_\_\_
- soins de naturopathie et/ou d'homéopathie \_\_\_\_\_
- frais de surplus alimentaires et vitaminiques \_\_\_\_\_
- frais de stimulation électrique \_\_\_\_\_
- autres soins (préciser) \_\_\_\_\_

10. À combien se sont élevés tes primes d'assurance-accident (sportif), s'il y a lieu?

\_\_\_\_\_

### **FRAIS DE LOGEMENT OU D'HÉBERGEMENT**

11. As-tu eu à assumer des frais pour ton logement en 1995?

- Non (habite chez ses parents ou chez un conjoint qui paie le logement) ..... 00
- Oui (doit payer un logement parce que lieu d'entraînement est loin de résidence parentale)

\_\_\_\_\_

12. As-tu eu des frais «extraordinaires» à assumer (toi ou tes parents) pour te permettre de poursuivre ta carrière sportive (par ex. déménagement)? **Si oui, préciser.**

\_\_\_\_\_

**REVENU**

13. Au cours de l'année 95, as-tu reçu un brevet (support financier) de Sport Canada?  
(N. P. O. : tenir compte des changements de brevets au cours de l'année, s'il y a lieu)

- Non ..... 00

- Brevet A \* nb de mois : \_\_\_\_\_

- Brevet B \* nb de mois : \_\_\_\_\_

- Brevet C \* nb de mois : \_\_\_\_\_

- Autre brevet, préciser : \_\_\_\_\_

**Total pour l'année 1995 :** \_\_\_\_\_

14. Au cours de l'année 95, as-tu reçu des bourses des organismes suivants :

- Direction des sports du Gouv. du Québec \_\_\_\_\_

- Fédération sportive canadienne \_\_\_\_\_

- Fédération sportive québécoise \_\_\_\_\_

- Club sportif \_\_\_\_\_

- Fondations \_\_\_\_\_

- Clubs sociaux (par ex. *Les Lions*) \_\_\_\_\_

15. Au cours de l'année 95, as-tu gagné des bourses dans le cadre de compétitions?

Si oui, quel en est le montant total : \_\_\_\_\_

16. Au cours de l'année 95, as-tu reçu des sommes d'argent de commanditaires?

Si oui, quel en est le montant total : \_\_\_\_\_

17. Au cours de l'année 95, as-tu reçu des commandites en termes de ressources matérielles (par ex. équipements) ou de services professionnels ou matériels?

Si oui, **préciser et donner l'équivalent monétaire:** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

18. Au cours de l'année 95, as-tu eu un travail rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) ou des contrats de travail?

Si oui, quel est le revenu total retiré de cet ou de ces emplois : \_\_\_\_\_

19. Reçois-tu un soutien financier de ta famille (ou conjoint, s'il y a lieu)?

Si oui, combien : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION

20. Quelle a été ton occupation principale en 1995?

- Étudiant à plein temps..... 1
- Étudiant à temps partiel ..... 2
- Travailleur (à plein temps)..... 3
- Travailleur à temps partiel (ou contractuel)..... 4
- Athlète exclusivement..... 5

21. Quelle était l'occupation de ton père en 1995? \_\_\_\_\_

22. Dans quel intervalle se situe son revenu brut annuel?

- < 15 000 \$ ..... 1
- ≥ 15 000 et < 20 000 \$ ..... 2
- ≥ 20 000 et < 35 000 \$ ..... 3
- ≥ 35 000 et < 50 000 \$ ..... 4
- ≥ 50 000 et < 65 000 \$ ..... 5
- ≥ 65 000 et < 80 000 \$ ..... 6
- ≥ 80 000 \$ ..... 7

23. Quelle était l'occupation de ta mère en 1995? \_\_\_\_\_

24. Dans quel intervalle se situe son revenu brut annuel?

- < 15 000 \$ ..... 1
- ≥ 15 000 et < 20 000 \$ ..... 2
- ≥ 20 000 et < 35 000 \$ ..... 3
- ≥ 35 000 et < 50 000 \$ ..... 4
- ≥ 50 000 et < 65 000 \$ ..... 5
- ≥ 65 000 et < 80 000 \$ ..... 6
- ≥ 80 000 \$ ..... 7

## SI PLUS DE 16 ANS :

25. Est-ce qu'un de tes parents t'a considéré comme personne à charge dans sa déclaration de revenu de 1995?

- Oui ..... 1
- Non ..... 2

**MERCI DE TA BONNE COLLABORATION !**